FACTURE

ATTACHE REMORQUE COENEN srl

Chaussée de CHarleroi 282
5030 Corroy-Le-Chateau
Tel : 081/61 43 37
https://attacheremorquecoenen.eu/

FM Product(SRL)
Rue d'Emines Rhisnes 64
5080 LA BRUYŠRE
Belgique

Client	N° FACTURE
FM PRODUCT	7235
N° T.V.A.	**Date**
BE 0505.988.127	14/10/2026

Véhicule:

Renault Trafic
Chassis : VF1EL000074453310
Immatriculation
KM : 172 Mise en circ: / /

Réf.	Description	Qté	P. Unit.	%	Montant
	NOTE D'ENVOI CLIENT 20245384 / 14/10/2026 (606.20 EUR)				
L1	Placement attache remorque				
L2	Avec boitier électronique				
L3	Le véhicule suite au placement de l'attache				
L4	remorque doit passer ou repasser				
L5	au controle technique				
GDW-2680	Attache Remorque 2680	1.00	521.55	10.0	469.40
GDW-SET1218	Boitier SET1218	1.00	152.00	10.0	136.80

Base	Taux	TVA	Echéance	A payer
606.20	21.00	127.30	**29/10/2026**	**733.50 €**

Mode de paiement : En compte : 733.50

Références à rappeler au paiement : +++100/0007/23591+++
Compte bancaire CRELAN BE32 7512 1161 1402
TVA BE0820.354.734

Conditons générales de vente :

Nos marchandises et services sont vendus. pris en nos etablissements saut convention contraire. L'emission de traite ou effets de commerce n' emporte pas novation. A defaut de paiement d'un seul effet a son échéance. la totalité de notre creance devient immediatement exigible. En cas d'octroi de delais de paiement, le defaut de reglement d'une echeance a la date convenue. rend la totalite de la creance immédiatement exigible. Tout retard de paiement de plus d'un mois a partir de l'échéance entrainera de plein droit et sans mise en demeure une augmentation de 15% avec un minimum de 25 € du montant de la facture. Le débiteur devra en outre les intérêts de retard dont le taux annuel des avances en compte courant de la Banque National de Belgique, au jour de l'échéance, majore de 1% avec minimum le taux d'interets de 12% du montant de la facture sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Toutes nos marchandises même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. Les réclamations doivent être effectuées dans les 48 H de la réception des marchandises par lettre recommandée adressée au siège social de notre société. En cas de litige, sont seuls compétents les tribunaux du siège social de notre société. Nos acceptations de réglement ou de nos dispositions par traites ne font pas derogation à cette clause attributive de juridiction. Le versement d'un acompte est exigé.